

Pennad-stur

Yezhoù ha sevenadur Breizh : d'ar Vretoned d'ober war-dro

Ha goud ouzit eo bet cheñchet ar vonreizh (lezenn diazez) evit embann ez eo digreizennet ar Republik ? Ez eo bet resisaet e tle an divizoù bezañ kemeret an tostañ ar gwellañ deus an dud ? E c'hell bezañ treuzkaset galloudoù zo d'ar rannvroioù d'ober taolioù arnod ? Eo bet diskleriet gant ar Strollad Sokialour e vefe goulennet ar galloudoù evit ar yezhoù hag ar sevenadur gant rannvro Breizh ? Ez eo bet bet anavezet a-unvouez, hag en un doare ofisiel gant ar C'huzul rannvro, ar brezhoneg hag ar galloueg, asamblez gant ar galleg da yezhoù Breizh ? Moarvat !

Ha koulskoude, chom a ra ar Stad C'hall an hini kreizennetañ en Europa. An hini izelañ abaoe 1982 eo bet kresk niver ar vugale er skolioù divyezhek e distro-skol 2005. Adkreizennet e vez ul lodenn vras eus an abadennoù a oa bet digreizennet war chadenn tele Frañs 3 etre kreizteiz ha 2 eur. War radioù-stad ar roudedad France-Bleu e vez adkemeret gant an aozadur kreiz prantad kreizteiz hanter/2 eur evit skignañ ur Patrick Sabatier bennaket, en desped da zigresk niver ar selaouerien. Nac'het e vez gant ar CSA, ha dre deir gwech, reiñ da d-TV Breizh ar gwagennoù hertzek a rofe dezhi an tu da gejañ gant hec'h arvesterien. Bac'het e vez ar radioù kevredigezhel e-barzh reolennoù merañ ha teknik a vir outo da gemer plas ur servij publik na ra ket e labour evit hor yezhoù.

Petra eo ur Stad ha na ro ket ar gwir d'an dud ha d'ar pobloù da gemer ar gomz e pep lec'h er vro ?

Petra eo ur Stad a c'hell tamall outi Komiser Europa ar gwirioù-den da chom hep bezañ kadanet testennoù diazez evel Kenemglev gwir ar minorelezhioù ha Karta Europa ar yezhoù ?

" N'eo ket Bro C'hall un demokratelezh " eme an itron Danielle Mitterrand e festival sinema Douarnenez e miz Eost 2003.

Ha koulskoude, e pep lec'h en Europa, ez a anaoudegezh ar pobloù hag ar sevenadurioù a-unan gant buhez ar gevredigezh war gement tachenn a zo : krouidigezh sevenadurel, araokaat sokial hag ekonomikel, krouiñ implijoù nevez. Sed ivez ar pezh a embann Agenda 21 ar sevenadur votet e Barcelona e miz mae 2003, hag ivez Kenemglev an UNESCO diwar-benn al lie-segezh sevenadurel a zo bet kinniget d'an 22 a viz meurzh e kuzul ar vinstred da vezañ votet dizale.

Ha kement-se ne dalvezfe ket evidomp-ni Bretoned ? Gouest omp da vleniañ trenioù ha da zerc'hel ar varenn-stur war hor bigi. Perak ne vefemp ket gouest d'ober war-dro hor sevenadur evit mad ar rummadoù da-zont ?

Evit gounid ar galloud d'hen ober e vimp niverus-tre o vanifestiñ e Raozhon d'ar sadorn 3 a viz Mezheven.

Antañmatz

Lez Laungg e lez coutteürr : un chaë-reiaij de convenyauncz poént mauncabl

Au meiz de martz 2003, le bondreit françeiz fut chaunjaé pór portae haut qe l'organizaézon de la Republiq taet " deczantrizaéy ". La lei a abótaé d'aseiae un chaëreiaij de convenyauncz de l'Estat devèrs lez paeiz e lez ageróaéy faezaundierr. L'Estat françeiz demórr pasmaen, au jórñ d'anoet, le pus çantrizaé d'Eüropp anmésll lez " grund " Estat.

L'Estat inyorr la diferauncz.

Par n'aveir reconeü ren q'unn sóll laungg, le françeiz, le bondreit françeiz establit la Republiq sur un fondamant etniq. Alórr qe la Franccz faët acreirr q'ol defand lez diferauncz couteürrall e laungaijerr dan le mondd, ol est tenaunt a apleitae unn politiç de deshalamant dez diferauncz a-demórr.

Le Conselh Rejionau de Bertaèyn votit o l'asantamant de tertót un plaunt de politiç laungaijerr qi reconaést oficiaumant, contr le françeiz, le berton e le galo de-mesm com laungg de Bertaèyn. Maen la faezeürr dez deseins deü plaunt-la pór l'anseyamant dólaungaijerr an berton ó pór l'esbelucery dez media paeiziers apartient corr au pœir de l'Estat çantrizaé.

Au parsur pus de la meitiaé de l'aèdd chaevauncierr foraènn de l'Estat raport a la couteürr son balhaés au paeiz parizien. Unn vraé casst jacobeiinn anpiett tót lez pœir sur yèll pór defandr sez avauntz e ol anpozz le dreit de vesqí a la vraé couteürr deü paeiz. Dan son daraen dossier l'Ancharjaé eüropien dez dreits deü mondd ne termei poént de condaunae la Franccz qi degreiyñ a aseürae sa seineriy de la Chartt eüropienn dez laungg rejionall ó meinóraiiaéy de mesm qe le Convenaunt jenerau eüropien sur lez meinóraiñ naézonaus. L'Estat est tenaunt a faèrr dez bèll préscheriy sur la conseauncz d'un liaun antr tertót e n'est poént gerch a la parfein de responr ez anvij de democraci de la poeblauncz dan un essperit d'antersavauncz.

Un chaunjamant reqiz : la reconaesauncz réall dez dreits de la Bertaèyn

Partót an Eürop, la reconaesauncz dez laungg e dez couteürr par dez " otonomiý ", dez " devolucion " ó ben dez " rejionalaézon " amènn unn parlevauncz de la societaé. Le Góvernament vient justt d'amarae unn lei pór aseürae sa seineriy deü Convenaunt de l'UNESCO sur l'armaij e la pórmóvauncz dez diferauntt couteürr e declarit qe " lez diferauncz de couteürr seraent admaézoé unn oblij etiç ". Nostr maèrch couteürrall, ol sera ti desbótaéy de st'oblij etiç-la ?

Dez chaëreiaij de convenyauncz qi grauntan le mondd, on desja taé faët pór d'auqun dae-maènn. Pórqi qe nan anpleiraet poént pus fort après ela lez metodd qi marchan ben ? Il est grund tan de freincaé e de balhae a la Bertaèyn, qi deit éstr reconeü com ol est do la réale-taé de sez ceinc departamant, lez convenyauncz e lez eslij reqizz a la faezeürr de sa politiç de parlevamant sociau, economiç e couteürrau.

C'est pór l'afermae qe je seron tertót a Resnn le 3 dóu perchaen meiz de juein.

Edito :

Langues et Culture : l'Etat doit passer la main à la Région

En mars 2003, la Constitution française a été modifiée pour affirmer que la République était " décentralisée ". En outre, a-t-elle précisé " les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en oeuvre à leur échelon ", conformément au principe de subsidiarité.

La loi a prévu également le transfert de compétences à titre expérimental de l'Etat vers les régions et collectivités. C'est ainsi que le programme du Parti Socialiste aux élections régionales en Bretagne déclarait que " dans le cadre de l'expérimentation, le Conseil Régional de Bretagne demandera le développement de sa compétence culture et, en particulier, le transfert de la politique linguistique avec les moyens nécessaires ".

Et pourtant, l'Etat Français reste, à ce jour, le plus centralisé d'Europe parmi les " grands " Etats, et se révèle incapable d'apporter des solutions aux fractures et aux inégalités sociales qui vont croissant.

Incapacité de l'Etat à prendre en compte la diversité.

Du fait de sa dimension, sa géographie et son histoire, la République Française est diverse dans ses langues et cultures, de l'Occitanie à la Corse, de l'Alsace à la Bretagne, de la Catalogne au Pays-Basque, sans oublier les territoires et départements d'Outre-Mer. Mais la Constitution en ne reconnaissant qu'une seule langue, le français, a fondé la République, non sur un principe politique, mais sur un caractère ethnique, en refusant même le simple " respect " des autres langues du territoire créant ainsi une inégalité dans la reconnaissance de l'identité des citoyens. Et pendant que le Président de la République et le ministre de la culture prétendent défendre la diversité culturelle et linguistique dans le monde, ils continuent à mettre en œuvre une politique qui conduit à l'éradication progressive de cette diversité en France, ne se montrant guère préoccupés que par la prééminence du français en France, dans ses anciennes colonies et en Europe.

Voulant, au contraire, promouvoir la diversité culturelle bretonne, le Conseil Régional de Bretagne, en décembre 2004, a voté à l'unanimité un plan de politique linguistique qui reconnaît officiellement, à côté du français, le breton et le gallo comme langues de la Bretagne, et fixe pour 2010 un objectif de 20 000 élèves dans l'enseignement bilingue breton/français dans les trois filières (Diwan + enseignement public et privé). Mais la mise en œuvre est essentiellement de la compétence de l'Etat. Et les trois filières connaissent à la rentrée 2005 la croissance la plus faible (+8%) depuis 1982.

La radio et la télévision " décentralisées " reçoivent un " taol penn bazh " (recul brutal " e galleg flour ") après les avancées obtenues notamment à partir de 1982 : sur France3, c'est l'arrêt total des émissions régionales durant les fêtes de fin d'année 2005 au mépris du public et du personnel et la reprise autoritaire par le niveau central de la plus grande partie du "12/14" réduite à une peau de chagrin d'une demi-heure après avoir été présentée comme "le début d'une véritable télévision régionale"; sur le réseau des radios décentralisées de France Bleu, après de nombreux reculs et grignotages, c'est la reprise de la tranche 12 h. 30 /14 h. au profit d'une émission de Patrick Sabatier diffusée depuis Paris (sauf en Corse. Bizarre !) qui fait chuter l'audience.

C'est aussi le pouvoir central qui, par la haute autorité de l'audiovisuel,

le CSA, par trois fois et par sorte de droit divin, refuse à la télé privée TV Breizh les fréquences hertziennes qui auraient permis de développer sur la Bretagne une programmation en lien avec le public breton auquel elle devait s'adresser. Les radios associatives bilingues ou de langue bretonne, voient leurs fréquences parcimonieusement accordées par le CSA qui ne tient aucun compte du fait qu'elles ont pris en charge le rôle du service public défaillant dans l'expression radiophonique de langue bretonne. En outre le système d'aide du Fond de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER) plafonne les budgets des radios associatives à 200 000 €. Ces règles n'ont d'autre objectif que d'empêcher la création de véritables radios régionales. Par contre, les réseaux parisiens, publics ou privés, sont eux privilégiés.

Dans le domaine de la culture, ne serait-il pas plus juste aussi de répartir de façon égalitaire le budget (et donc les emplois induits), au lieu de concentrer les deux tiers des financements publics de l'Etat dans la région parisienne ?



Un manque de démocratie.

La liste serait longue des blocages d'un système qui concentre tous les pouvoirs entre les mains d'une véritable caste jacobine niant les droits et les moyens d'exister à toute expression véritablement régionale et aux emplois nombreux et qualifiés qui en résulteraient.

C'est pourquoi le rapport du Commissaire européen aux droits de l'homme, Alvaro GIL-ROBLES (février 2006), s'il dénonce les situations inhumaines des prisons, les dérives policières et judiciaires, ne manque pas non plus de condamner les refus de la France de ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires ainsi que la Convention cadre européenne sur les minorités nationales (que la France est seule en Europe à n'avoir pas signé avec le régime peu démocratique de Turquie et la dictature du Bélarus).

" La France n'est pas une démocratie " disait Madame Danielle Mitterrand, présidente de " France-Liberté " au festival de cinéma des minorités sur le peuple kurde à Douarnenez en août 2003. Elle sait de quoi elle parle, même si elle ajoutait qu'il existe peu de démocraties dans le monde.

A quoi servent les beaux discours sur la nécessité du lien social, si l'Etat s'avère, dans le même temps, incapable d'écouter et répondre aux aspirations de la population dans un esprit de concertation et non en imposant des décisions aussi autoritaires qu'illégales (voir les crises à répétition : banlieues, CPE,)

Une évolution nécessaire : une reconnaissance effective de la Bretagne dans ses droits.

Partout en Europe, la reconnaissance des langues et des cultures sont des facteurs de dynamisme de la société, de créativité, de démocratie dans le cadre d'une prise en charge à travers des "autonomies", des "dévolutions" ou des "régionalisations", favorisant ainsi les initiatives locales et l'emploi, les échanges interculturels. Ces politiques s'inscrivent pleinement dans les objectifs fixés par l'agenda 21 de la Culture à Barcelone en mai 2004 et notamment "la permanence et le développement des cultures locales originelles, porteuses d'une relation historique et interactive avec le territoire " ainsi que " la participation citoyenne à l'élaboration des politiques culturelle ".

Mais le dogme unitariste ne peut indéfiniment étouffer les réalités et l'aspiration de la société à une démocratie proche et plutôt réelle que virtuelle. La décentralisation figure désormais dans les principes constitutionnels. Le 22 mars le Gouvernement a adopté un projet de loi pour la ratification de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, en déclarant que " la diversité culturelle est érigée en impératif éthique inséparable du respect de la dignité de la personne ". Notre identité culturelle sera-t-elle exclue de cet impératif éthique, notamment à travers l'expression du breton et du gallo, de l'enseignement de notre culture (histoire, littérature, arts, ...), et ce tant dans la vie publique que les médias (radio, télé)?

Des transferts ont été réalisés, sans heurts ni révolution, à la satisfaction générale : lycées et collèges, transférés aux régions et aux départements sont mieux gérés et mieux entretenus. Le transfert des Trains Express Régionaux, dont le personnel conserve le statut SNCF, a permis, grâce à la Région, l'augmentation des fréquences, des horaires améliorés, des tarifs adaptés, une modernisation des rames et des lignes et une croissance importante du nombre de voyageurs.

Donc pourquoi ne pas développer les recettes qui marchent ?

Il est temps de passer aux actes et de donner à la Bretagne, qui doit être reconnue en tant que telle dans sa réalité des cinq départements, les compétences et les moyens indispensables à la réalisation de sa politique porteuse d'espoir et de dynamisme social, économique et culturel pour les nouvelles générations.

C'est pour l'affirmer que nous serons nombreux à Rennes le 3 juin prochain.